

— Mohamed Boudjemaa, représentant des travailleurs des périmètres d'irrigation de la vallée de Chlef, membre.

**MINISTERE DE LA POSTE ET DES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION**

Arrêté du 24 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 27 janvier 2003 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'agence nationale des fréquences.

Par arrêté du 24 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 27 janvier 2003, le conseil d'administration de l'agence nationale des fréquences se compose, en application des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n° 02-97 du 18 Dhou El Hidja 1422 correspondant au 2 mars 2002 portant création de l'agence nationale des fréquences, comme suit :

— M. Ali Younsioui, représentant du ministre chargé de la poste et des technologies de l'information et de la communication, président ;

— M. Ahcène Chine, représentant du ministre chargé de la défense nationale ;

— Mme. Radia Hadoum, représentante du ministre chargé de l'intérieur et des collectivités locales ;

— M. Djamel Moktfi, représentant du ministre chargé des affaires étrangères ;

— M. Bakir Benhafid, représentant du ministre chargé des finances ;

— M. Messaoud Benchemam, représentant du ministre chargé des transports ;

— M. Tahar Ayouz, représentant du ministre chargé de l'industrie ;

— M. Mohamed Derdour, représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

— M. Abdelmalek Houyou, représentant du ministre chargé de la communication ;

— Mlle. Houria Khenchelaoui, représentante de l'autorité de régulation de la poste et des télécommunications ;

— M. Abderrazak Henni, directeur de l'institut national de l'informatique ;

— M. Rachid Ouiguini, secrétaire général du centre de développement des technologies avancées ;

— M. Hacène Tibermacine, directeur de l'institut des télécommunications d'Oran.